

PLAN LOCAL D'URBANISME  
Modification n°1

Guémar



2a. Plan de zonage au 1/1000<sup>ème</sup>

MODIFICATION N°1

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2019



Le Maire  
Umberto STAMILE



Juillet 2019



LIMITES

—+—+—+ limite communale —+—+—+

--- limite de zone ou de secteur ---

EMPLACEMENTS RESERVES

1 numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés 2

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES  
classés au titre de l'art. L. 130-1 du code de l'urbanisme

\* arbre classé

■ espace boisé classé

ELEMENTS DE PAYSAGE A CONSERVER  
au titre de l'art. L. 123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme

||||| mur ancien (rempart, clôture, porche)

■ Immeuble, façade et élément architectural ●

■ terrain cultivé à protéger (en zone urbaine)

..... cheminement piétonnier existant à conserver

~~~~~ alignement architectural obligatoire

REMONTÉES DE NAPPE

source : PPRI de la Fecht approuvé par arrêté préfectoral en date du 14 mars 2008

La totalité des terrains de ce plan de zonage sont soumis au risque de remontées de nappe à moins de 2 mètres de la surface du sol en cas de crue centennale.

ZONES INONDABLES

Sources : PPRI de la Fecht approuvé par arrêté préfectoral en date du 14 mars 2008 secteurs UAm et Ncm exposés au risque modéré d'inondation

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.



LISTE DES EMBLEMENTS RESERVES

| N° | Désignation des opérations                                                                      | Surface approximative en ares | Bénéficiaire |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|
| 1  | Elargissement de la rue de la Porte Haute.                                                      | 0,1                           | Commune      |
| 2  | Elargissement de 3 mètres vers le Nord de la rue des Iris                                       | 0,4                           | Commune      |
| 3  | Aménagement de voie par élargissement du Grosser Wasenweg                                       | 9,7                           | Commune      |
| 4  | Extension de l'espace vert public.                                                              | 5,6                           | Commune      |
| 5  | Accès au secteur AUa depuis la rue d'Illhaeusern                                                | 2,4                           | Commune      |
| 6  | Extension du cimetière                                                                          | 20                            | Commune      |
| 7  | Création d'équipements et d'installations de sports et de loisirs                               | 45,3                          | Commune      |
| 8  | Extension ou création d'équipements et d'installations de sports et de loisirs                  | 35,2                          | Commune      |
| 9  | Elargissement de 2 mètres vers l'Est de la rue du Stade                                         | 1,5                           | Commune      |
| 10 | Elargissement de 2 mètres vers l'Est de la voie reliant la rue du Nord au chemin rural Engelweg | 1                             | Commune      |
| 11 | Elargissement de 2 mètres vers le Nord de la rue des Eglantiers                                 | 0,4                           | Commune      |